

## **ANDAO**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège social : 6 rue Dodelin – 76450 Grainville-la-Teinturière

### **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 16 juin 2018**

Le 16 juin 2018, à 11 heures, les membres de l'association ANDAO se sont réunis en assemblée générale annuelle au Moulin de Grainville-la-Teinturière pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport moral de l'année 2017 ;
- 2) Rapport financier de l'année 2018 ;
- 3) Fixation du montant de la cotisation 2018 ;
- 4) Présentation des projets pour 2018 ; et
- 5) Renouvellement du bureau.

Le Président accueille les membres de l'association et les personnes présentes et les remercie de leur présence. Il excuse également les personnes absentes et ayant transmis leurs excuses :

- Monsieur Rémi TINEL, vice-président
- Madame Mary-Hélène VIMONT, secrétaire
- Madame Anne LEPICARD, secrétaire adjointe
- Monsieur Michel LEVIEUX, contrôleur des comptes
- Monsieur Gérard CUILIER, conseiller municipal
- Madame Marie-Josèphe NICOLLE, conseillère municipale
- Monsieur Charles FLAMAND, membre
- Monsieur Pascal TINEL, membre
- Madame Mireille CHIRAT, membre
- Madame Virginie LAPEL, membre
- Madame Dominique LAPEL, membre
- Monsieur Hélios VIDA, membre
- Madame Marie-José et Monsieur André DA COSTA, membres
- Madame Any PETIT, membre
- Madame PETKOVSEK, directrice des écoles Sainte Jeanne d'Arc et Notre Dame du Bon Port

## **1. Rapport moral de l'année 2017**

### **1.1. Nombre de membres de l'association**

En 2017, l'association ANDAO comptait 36 membres à jour de leur cotisation. Les cotisations des membres d'ANDAO ont représenté la somme de **206 €**.

### **1.2. Opération Bol de Riz**

Le 7 avril 2017, en anticipation du Vendredi Saint, l'école Sainte Jeanne d'Arc de Cany-Barville a renouvelé l'organisation d'une opération « Bol de Riz » au profit d'ANDAO. A la suite de cette opération, à laquelle Jean-Marie PETIT et Anne LEPICARD assistaient, l'école a remis à ANDAO un chèque de **470 €**, résultat de l'opération, utilisé pour l'achat de nourriture dans l'école de brousse de Marovahy, avec laquelle l'école sainte Jeanne d'Arc entretient des échanges. Ce chiffre est le plus important jamais atteint depuis que l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc réalise le Bol de Riz au bénéfice d'ANDAO.

ANDAO remercie l'école Sainte Jeanne d'Arc, la directrice, les enseignants et les enfants qui ont participé à cette opération « Bol de Riz » et qui ont renouvelé l'opération vendredi 19 avril 2018, à laquelle assistaient notamment Pierre-Luc VIMONT, Jean-Marie PETIT et Anne LEPICARD.

### **1.3. Repas de solidarité**

Pour la cinquième fois, ANDAO a organisé un dîner de solidarité le 26 novembre 2017.

Cette cinquième édition, placée sur le thème de l'Espagne, a permis de récolter la somme nette de **469,75 €**.

ANDAO remercie très sincèrement les membres de l'association qui ont permis l'organisation de cette soirée.

### **1.4. Financement de la construction d'un château d'eau à Marovahy**

En 2017, ANDAO a participé a financé construction d'un château d'eau afin de permettre à l'école de Marovahy de disposer d'une réserve d'eau pour cuisiner à la cantine et alimenter les toilettes en eau.

Le montant des travaux s'est élevé à 2 800 € et a été financé pour moitié avec les recettes du repas de solidarité et pour l'autre moitié grâce à des dons.

### **1.5. Vente de calendriers**

Les ventes de calendriers 2017 ont permis de récolter la somme nette de **351 €**.

Un grand merci à Mary-Hélène VIMONT et Clotilde LAPEL pour leur implication dans ces ventes et le temps important qu'elles y consacrent.

## **1.6. Financement de l'achat de nourriture**

En 2017, ANDAO a financé l'achat de nourriture dans les écoles de Mananjary, Betioky, Marovahy, Androka et pour le centre de soin des handicapés de Tuléar pour un montant total de **3 000 €**.

ANDAO a reçu les factures des différents achats de riz réalisés par les Sœurs sur place. Dans leurs emails, les Sœurs remercient ANDAO et précisent que les élèves mangent quotidiennement à la cantine.

## **1.7. Parrainages**

Grâce aux dons de parrains ANDAO, pour l'année scolaire 2017/2018, 12 enfants sont parrainés dans l'école de Betioky, 22 enfants sont parrainés dans l'école de Mananjary et 10 enfants sont parrainés dans l'école de Marovahy.

Le montant des parrainages pour l'année 2017/2018 n'a pas été modifié et s'élève donc à 50 € par an et par enfant.

600 € ont été envoyés à l'école de Betioky, 1 100 € à l'école de Mananjary et 500 € à l'école de Marovahy pour la scolarisation de ces 44 enfants parrainés pour l'année 2017/2018.

A Betioky, les parrainages ne concernent pas seulement des enfants de l'école Père Louis Chauvet mais également des enfants pauvres ou en difficulté des alentours.

## **1.8. Dons et Subventions**

En 2017, ANDAO a reçu des dons de plusieurs personnes pour un total de **4 656 €**, dont un don de Monsieur HAMEL de 1 200€, correspondant pour partie à la recette de la vente des fleurs qu'il a préparées et vendues à l'occasion de la fête de la moisson d'Ancourteville-sur-Héricourt.

En 2017, ANDAO a également perçu une subvention de **411 €** de la commune de Grainville-la-Teinturière.

ANDAO remercie ces personnes et la commune de Grainville-la-Teinturière, représentée lors de l'assemblée générale par René VIMONT, maire, Francis AUDOU et Christine CHANGEUX, adjoints au maire, Raymonde LEBOURG et Céline LEFEBVRE, conseillers municipaux, pour leur soutien.

## **2. Rapport financier de l'année 2017**

Le Président cède la parole à Monsieur Jean-Marie PETIT, trésorier, qui présente de manière détaillée le bilan financier d'ANDAO pour l'année 2017.

Le montant total des recettes s'élève à **10 300,36 €**.

Le montant total des dépenses s'élève à **9 942,27 €**.

Le solde s'élevait à **1 105,35 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à **1 463,44 €** au 31 décembre 2017.

Jean-Marie PETIT indique qu'au cours des dix dernières années, ANDAO a envoyé plus de 110 000 € pour le financement de projets, les parrainages d'enfants ou l'achat de nourriture et de compléments alimentaires contre la malnutrition.

Les comptes détaillés présentés lors de l'assemblée générale figurent en Annexe 1 au présent procès-verbal.

## **2.1. Revue des comptes**

En application de l'article 13 des statuts, les comptes ont été révisés par Monsieur Michel LEVIEUX, en sa qualité de vérificateur des comptes de l'association. Monsieur Michel LEVIEUX a indiqué qu'il n'avait aucune observation sur les comptes 2017.

## **2.2. Vote des comptes**

Les membres d'ANDAO prennent connaissance des comptes de l'année 2017 et l'approuvent à l'unanimité.

## **3. Montant de la cotisation**

Il est procédé à la fixation du montant de la cotisation pour l'année à venir.

Sur proposition du Président, le montant de la cotisation reste inchangé à 5 € par membre.

Le montant de la cotisation est soumis au vote des membres de l'association à jour de cotisation et adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que ce montant de cotisation est un montant minimum, volontairement peu élevé pour éviter de constituer une barrière à l'adhésion. Les membres restent bien évidemment libres de verser un montant plus important lors de leur cotisation.

## **4. Projets pour 2018**

Pour l'année 2018, ANDAO envisage de réaliser les projets suivants :

- envoyer de médicaments aux dispensaires en fonction des besoins ;
- acheter du riz et/ou des compléments alimentaires en fonction des besoins ;
- continuer à financer l'achat de nourriture pour les cantines des différentes écoles ;
- continuer les parrainages d'enfants à Betioky, Mananjary et Marovahy ;

## **5. Renouvellement du bureau**

Conformément aux stipulations de l'article 9 des statuts, il est procédé au renouvellement du bureau.

Le Président présente le bureau tel qu'il est composé :

- Président Monsieur Pierre-Luc VIMONT
- Vice-président Monsieur Rémi TINEL
- Trésorier Monsieur Jean-Marie PETIT

- Secrétaire Madame Mary-Hélène VIMONT
- Secrétaire adjointe Madame Anne LEPICARD
- Responsable des parrainages Madame Clotilde LAPEL

Le Président précise que Monsieur Jean-Marie PETIT, trésorier, a décidé de ne pas renouveler son mandat de membre du bureau après 10 années comme trésorier. Le Président, au nom de l'association et de tous les membres, le remercie chaleureusement pour la qualité et la rigueur du travail qu'il a fourni au cours des 10 dernières années.

Le Président recueille les candidatures des membres pour siéger au nouveau bureau. Sont candidats :

- Monsieur Pierre-Luc VIMONT
- Madame Céline LEFEBVRE
- Madame Clotilde LAPEL

Le Président précise que Monsieur Rémi TINEL, Madame Mary-Hélène VIMONT et Madame Anne LEPICARD, absents excusés, ont également fait part de leur candidature. Après délibération, les candidats sont élus à l'unanimité.

Le bureau se réunira à l'issue de l'assemblée générale pour attribuer les missions de chacun.

Le Président cède ensuite la parole à Monsieur René VIMONT, Maire de Grainville-la-Teinturière qui félicite les membres de l'association pour leurs actions et leur volonté de continuer à agir en partenariat avec les dispensaires à Madagascar pour améliorer le quotidien des plus pauvres. Il félicite les membres pour leur dévouement et leur implication dans ce beau projet.

\* \* \*

Fait à Grainville-la-Teinturière, le 16 juin 2018.



Pierre-Luc VIMONT  
Président

**Annexe 1**  
**Comptes de l'année 2017**